



## Fin de période d'essai délais de prévenance

Par **Van den torren jessica**, le **16/10/2016** à **19:55**

Bonjour,

Une petite question pour un ami à moi. Cela faisait 6 mois qu'il était dans l'entreprise et il a reçu à la maison 2 jours avant la fin de sa période d'essai (et début de son CDI) une lettre qui lui stipulait qu'il ne donnait pas suite à la période d'essai.

Quel recours a-t-il envers la société et quels sont ses droits? Recevoir la lettre le lundi en lui disant on ne te valide pas ta période d'essai qui devait se terminer le lendemain signé, merci, au revoir...

Il doit s'inscrire au chômage rapidement pouvez-vous me donner des conseils? Merci d'avance.

Jess

Par **P.M.**, le **17/10/2016** à **07:15**

Bonjour,

Si l'employeur respecte le délai de prévenance d'un mois en lui payant la période qui va au-delà du terme initial de la période d'essai, il n'a aucun recours à ce propos...